

Compte-rendu du  
conseil d'administration de l'APACIB  
du 28 mars 2002

Le conseil d'administration de l'APACIB s'est réuni le jeudi 28 mars 2002 dans la salle de conférences du CRNA Ouest.

\_Présents\_ : Olivier CHAPPUIS, Tarik HOUARI, Nicole LAUMONIER, Michel BOULIC, Didier EVEN, Sylvie RENOUF, Thierry POSTEC, Marie-Françoise RICHARD, Thierry BOUTILLIER, Yannick ROUILLARD, Christian OMNES.

\_Excusés\_ : Jean-François GARO, Marthe LE MOAN, Loïc LE QUINTREC.

\_Absents \_: Viviane COQUARD, Guy SCHAUTERDEN, Gwenaël ROCHER, Samuel SALOU.

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants et la réunion débute à 14h10.

Le point principal à l'ordre du jour était l'attribution des subventions aux différentes sections. Les points suivants avaient été ajoutés :

- ü Bilan financier complet 2001
- ü Rôle et responsabilité du conseil d'administration
- ü Gestion billetterie et spectacles.

Le président souhaite ouvrir la séance sur le point principal, mais Christian OMNES souhaite qu'on aborde en premier les points ajoutés à l'ordre du jour, estimant qu'ils sont importants pour la compréhension du sujet principal. Le président accède à cette demande.

#### 1. Bilan financier complet 2001

Christian estime que les documents fournis aux adhérents lors de l'assemblée générale en début d'année sont incomplets, car les actifs de l'association n'y figurent pas, c'est à dire ce qu'il y a sur le compte et sur le livret. On ne peut donc de ce fait suivre l'évolution de la réserve disponible de l'association.

Olivier CHAPPUIS indique qu'en début d'année, la "réserve" était de :

- ü Compte principal: 1953.60 € (12814.75 F)
- ü Livret A : 10843.71 € (71130.07 F)

Christian demande que ces chiffres figurent clairement dans le bilan. Le président indique que dorénavant ces données apparaîtront au bilan annuel.

#### 2. Rôle du conseil d'administration

Christian a demandé que cette question soit mise à l'ordre du jour afin de rappeler aux membres du C.A. qu'ils sont élus par les adhérents et qu'à ce titre ils se doivent de défendre leurs intérêts. Selon lui, plusieurs décisions prises en 2001, n'ont pas été décidées en réunion de C.A.

Christian évoque, entre autres, des différences entre le montant de subventions telles qu'elles avaient été décidées en réunion et le montant effectif des sommes qui avaient été versées à certaines sections. Il cite en autres, documents à l'appui, des différences concernant des sommes versées au BRAC et à la section voile.

S'agissant du BRAC, une différence de 3000 F est évoquée, quant à la voile le différentiel se monte à 4 000 F. La question est de savoir qui a décidé du versement de sommes supplémentaires et sur quels critères.

Christian rappelle que le conseil d'administration fixe le montant des subventions et que les membres du CA sont juridiquement responsables d'éventuelles irrégularités qui seraient commises.

Tarik répond que pour le BRAC le versement faisait suite à un malentendu concernant le reliquat suite à l'achat de maillots effectué en 2000, et pour la voile Olivier fait son mea culpa : il reconnaît avoir parfois fait preuve d'une trop grande confiance vis à vis de trésoriers de sections, à qui il a pu accorder des versements sans vérifier en détail la conformité avec les subventions décidées auparavant.

Christian suggère qu'en début d'année soit établi un tableau récapitulatif des subventions auquel on se tiendra pour le reste de l'année et que, dans un souci de transparence, ce tableau soit publié à l'attention de l'ensemble des adhérents.

Cette suggestion est acceptée par le conseil d'administration. dans le même ordre d'idée le président évoque l'embauche d'un comptable cette année qui devrait aller dans le sens d'une plus grande rigueur dans la gestion des comptes de l'association. Pour autant, il n'est pas sûr aujourd'hui de pouvoir disposer en temps utile des pièces nécessaires à l'établissement d'un bilan tel que le ferait un expert comptable.

### 3. DIVERS

v Le président rappelle la nécessité pour toutes les sections de transmettre au C.A les noms des adhérents dans chaque section, la justification du paiement d'une cotisation, ainsi que les noms des participants extérieurs quand cela arrive.

v Le président fait part de la proposition d'achat de présentoirs par le CLAS (crédits BIL). Le CA ne juge pas opportun l'achat de tels matériels, ne sachant pas ce qu'y mettre et où les disposer. On ne donnera pas suite.

v Produits proposés dans les machines.

Deux entreprises ont contacté l'APACIB pour faire des offres de service concernant de nouveaux produits à disposer dans des distributeurs. Le 5 avril prochain un représentant de l'actuel fournisseur sera sur site pour discuter. Pour des propositions ou des idées, contacter Tarik ou Viviane.

v Le président rappelle le décès de l'un des membres de l'association, Michel BLOCH (" Bezoh "), de l'époux de Rose-Paule ARHAN (retraîtée), du père de Dominique MEAR, et du père de Daniel ESQUIAN.

S'agissant de Rose-Paule ARHAN, qui avait souscrit la garantie obsèques, l'APACIB a reçu un chèque de l'assurance qui vient en complément du montant des frais des obsèques à concurrence de la somme de 15 000 F. Il faudra prendre contact avec l'assurance pour connaître avec précision le mode opératoire de la formule, car on pensait jusqu'alors que les frais d'obsèques étaient couverts dans une limite de 15 000 F.

Concernant Michel BLOCH, il est fait référence à l'article 4 du règlement intérieur dans lequel est évoquée l'aide financière exceptionnelle en cas de décès d'un adhérent, destinée aux ayants droit de ce dernier. En l'espèce, il apparaît que les ayants droit ne sollicitent aucune aide et bénéficieront par ailleurs de versements de capitaux d'assurance vie. Il est donc décidé de ne procéder à aucun versement.

v L'article 5 du règlement intérieur évoque les montants des sommes versées lors de mutations, départs en retraite, etc. Il apparaît que ces montants n'ont pas été modifiés en début d'année. Le CA décide donc de procéder aux ajustements suite au passage à l'euro. les montants sont désormais fixés comme suit :

Ø	Décès d'un adhérent :	2300 €
Ø	Achat de gerbe :	80 €
Ø	Cadeau mutation :	45 €
Ø	Cadeau départ en retraite :	180 €

v \_Sortie Parachutisme \_: Nantes projette d'organiser une activité de parachutage à Vannes prochainement : aucune date n'est encore fixée : les personnes intéressées sont invitées à contacter Tarik.

v \_Tentes Barnum \_:

Suite à des problèmes survenus lors de l'emprunt de la tente par un des adhérents (dégâts dus au vent) un devis avait été demandé pour la réparation.

Bilan : 5 200 F. La caution a été prise aux loueurs et le reste a été pris en charge par l'association, sachant que dans les pièces changées, certaines auraient du l'être même si cet incident n'était arrivé.

Ceci étant, la situation peut se reproduire et il faut décider de l'attitude à adopter. Il faut tout d'abord rappeler aux emprunteurs leurs obligations et les sensibiliser formellement sur les risques encourus en matière d'assurance. S'agissant de l'attitude de l'APACIB, le CA décide de porter la caution à 800 €, et que les frais supplémentaires éventuels seront pris en charge par l'association.

v \_Sortie ANAFACEM \_: le président rappelle la date et indique qu'au cours de cette journée un moment sera consacré à la présentation des différentes associations de l'Ouest.

v \_Spectacle Julien CLERC \_: il a été annulé. Par conséquent 11 places supplémentaires ont été ouvertes pour le spectacle de Pierre PALMADE et Michèle LAROQUE.

v \_Gestion billetterie / Cinéma.\_

Christian OMNES s'étonne du montant du budget de la section Ciné/Spectacles et demande quels critères ont été pris en compte pour l'élaboration des chiffres, qu'il juge notoirement insuffisants. Les responsables de la section sont dans l'incapacité de fournir les renseignements chiffrés réclamés par Christian. Thierry ne peut donner qu'une estimation de un tiers (spectacles), deux tiers (cinéma) pour 2001.

D'autre part, les chiffres sont les ceux de l'année dernière, qui sont biaisés du fait de la non réalisation de l'opération " Vieilles Charrues ".

S'ensuit un débat parfois animé concernant le mode opératoire sur le calcul du budget prévisionnel, la proportion entre la part des tickets cinéma et les spectacles dans le budget, et le système de choix des spectacles...

Il ressort de tout cela que les responsables actuels de la section (Thierry POSTEC et Tarik) n'ont pas le recul que possède Christian dans ce domaine, et que de ce fait les dysfonctionnements qui ont pu survenir sont compréhensibles. Par ailleurs le système de tirage au sort est évoqué, car il provoque nombre de mécontents.

Selon Christian, " ce que souhaitent les adhérents, c'est de pouvoir bénéficier à coup sûr de places un peu moins chères que les prix publics sans avoir à se déplacer ". Thierry fait valoir qu'il peut être aussi intéressant de subventionner plus un spectacle pour qu'il ne revienne pas trop cher à une famille.

Didier ajoute qu'actuellement, on assiste au paradoxe qui est que pour

être sûr d'aller au spectacle, il ne faut surtout pas passer par l'APACIB ! Dans ce cas, pourquoi payer une cotisation ? Tarik rappelle que l'APACIB, c'est plus qu'une vente de billets spectacles et que d'ailleurs à la création de l'association il était essentiellement question de solidarité !

Pourquoi ne pas augmenter alors le nombre de places offertes, ce qui aura pour effet de limiter le risque de tirage au sort et par voie de conséquence le nombre de mécontents. Christian fait valoir que par le passé, peu de spectacles ont dépassé ce nombre de 40. Thierry pour sa part évoque ses craintes de dérapage du budget au vu du succès suscité par les spectacles proposés, et de dépasser les prévisions de début d'année.

Après des discussions animées, un compromis est trouvé : il est décidé que pour les spectacles, on proposera 40 places et on limitera la subvention à 20 % du tarif dans une limite de 6 €. On évoque également une limitation du nombre de places par adhérent, mais une décision en la matière est du ressort de l'assemblée générale. Il est donc nécessaire pour mettre en place cela d'augmenter le budget prévisionnel pour les spectacles 2002.//

Concernant les tickets cinéma, il apparaît qu'il y a eu une augmentation de 35 % l'an dernier, et ce malgré une limitation à 2 carnets par mois et par adhérent. Il faudra peut-être en fonction du budget utilisé l'équilibrer de manière plus équitable avec celui des spectacles et donc peut-être en fin d'année diminuer encore le nombre de tickets cinéma vendus. Nicole demande à disposer d'un chéquier pour régler les commandes de cartes de cinéma. Tarik propose de lui céder le sien, le CA donne son accord.

#### 4. subventions aux sections

Le président évoque tout d'abord le changement de personne survenu au sein du CLAS concernant le poste de vice-président : la personne titulaire du poste a semble-t-il une vision beaucoup plus dirigiste et pointilleuse que son prédécesseur sur la gestion des crédits du CLAS, ce qui n'a pas manqué de provoquer de vives tensions lors de la dernière réunion.

Le président du CLAS a menacé de présenter sa démission si une telle situation devait perdurer. Il a fallu recourir à l'arbitrage du Directeur de l'Aviation Civile Ouest pour débloquer la situation. Le CLAS continuera donc à fonctionner comme avant, mais l'heure est à la vigilance. Tarik rappelle qu'il est solidaire du président du CLAS et demande au C.A. son soutien en cas de proposition de démission en bloc du CLAS. Le C.A. donne son accord.

Après cette entrée en matière, le C.A. passe à l'examen du compte d'emploi prévisionnel de la subvention 2002.

Le président et le trésorier proposent un tableau récapitulatif (voir ANNEXE 1 page 6) des budgets des différentes sections. Le total des subventions demandées est de 34654 €. Le CLAS, dans sa première dotation, n'a accordé que 15991 €.

Les demandes pour l'Arbre de Noël (8399 €) et l'assurance (780 €) ont été accordées.

Demande totale

34654 €

Somme accordée Arbre de Noël

8339 €

Somme accordée Assurance

780 €

Reste

25475 €

Dotation CLAS

15991 €

Reste

\*9484 €\*

Il manque donc 9484 € pour équilibrer le budget ; Il faut donc décider quelle section ou quelles activités il faut privilégier pour l'attribution des sommes. Il faut essayer de revenir à une répartition équitable de l'argent aux sections selon le nombre d'adhérents et le type d'activité.

Le président propose de ne pas toucher à quelques postes :

ü la sortie programmée à Ouessant, qui se veut être une sortie accessible à tous

ü la soirée annuelle (pour laquelle il faudra trouver un responsable) qui est un moment de convivialité important.

ü La section ciné/spectacle

ü la billetterie.

Par ailleurs les postes " assurance " et " Arbre de Noël " ne sont pas touchés. Le CA donne son accord.

On arrive à un total de 41 € par adhérent (voir mode de calcul en ANNEXE 2 page 7), ce qui donne :

Subvention demandée

Nombre de participants

Subvention accordée

Caisse

BRAC

1903

30

$30 \times 41 = 1230$

vélo

1647

22

$22 \times 41 = 902$

Golf

2135

26

$26 \times 41 = 1066$

Pilotage

9574

50

$50 \times 41 = 2050$

Voile

100

7

$$7 \times 41 = 287$$

187

œnologie

600

25

$$25 \times 41 = 1025$$

425

Squash

543

19

$$19 \times 41 = 779$$

236

Ski

400

8

$$8 \times 41 = 328$$

848

De ce fait les sections voile, œnologie et squash recevraient plus

CA280302.txt

qu'elles ne demandent : il reste donc :  $187 + 425 + 236 = 848$  € disponibles.

On divise ce montant par le nombre d'adhérents concernés (foot, vélo, golf, pilotage, ski) soit 136 ce qui donne, après arrondi, 7 € supplémentaire par adhérent, soit 48 €.

On arrive finalement au tableau suivant

Subvention demandée

Subvention accordée

BRAC

1903

$30 \times 48 = 1440$

Vélo

1647

$22 \times 48 = 1056$

Golf

2135

$26 \times 48 = 1248$

Pilotage

9574

$50 \times 48 = 2400$

Voile

100

100

Le tableau récapitulatif des subventions est à la fin du compte-rendu.



œnologie

600

600

Squash

543

543

ski

400

384

Tout le monde s'accorde sur ce montant global.

La séance est levée à 17h15.

A Loperhet, le 4 avril 2002

Le secrétaire,

Didier EVEN

COMPTE D'EMPLOI PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION ANNEE 2002

ACTIVITE

COUT GLOBAL

SUBVENTION

DEPENSE REGLEES PAR L'ASSOCIATION

DEPENSES REGLEES PAR L'AGENT

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Foot

11323,95

1903

0

9420,95

30

vélo

7636,78

1646,5

2287

2012,33

22

Golf

11601,37

2134,29

0

6418,1

26

Pilotage

15674

9574

0

6100

50

voile

200

0

100

100

7

Ciné/Spectacles

17600

3000

1500

13100

600

œnologie

2940

600

360

1980

25

Squash

1731,5

417,62

124,73

1189,15

19

Ski

4620

400

0

3850

8

Billetterie

27200

2400

3600

21200

400

Ouessant

4000

2000

1500

500

50

Soirée annuelle

4500

1400

1600

1500

100

Assurance

780

780

0

0

400

Noël

9200

8399

801

0

225

TOTAL

119007,6

34654,41

11872,73

67370,53

UNASACEM

5109,93

SOLDE

119007,6

39764,34

11872,73

67370,53

CALCUL DE LA SUBVENTION PAR ADHERENT

Prenons les sections " servies ", c'est à dire les postes que le CA a décidé de ne pas toucher, le total des cellules en caractère gras s'élève à 26 980 €.

\*Ciné/Spectacles\*

17600

\*3000\*

\*1500\*

\*Billetterie\*

27200

\*2400\*

\*3600\*

\*Ouessant\*

4000

\*2000\*

\*1500\*

\*Soirée annuelle\*

4500

\*1400\*



\*1600\*

\*Assurance\*

780

\*780\*

\*0\*

\*Noël\*

9200

\*8399\*

\*801\*

\*17979\* \*\*

\*9001\* \*\*

\*26980\* \*\*

Si on enlève cette somme du TOTAL (tableau page 6)  $34654,41 + 11\,872,73 = 46527,14$

on obtient la somme de 19547,14 € de laquelle on retire les 9484 €

ce qui donne  $19547,14 - 9484 = 10063,14$  €

De cette somme il faut également enlever les 2287 € figurant dans la rubrique " dépenses réglées par l'association " de la section vélo car cette somme est en fait une avance que l'APACIB a promis de verser à la section pour le rassemblement national de septembre à Brest, on arrive donc à une somme de  $10063,14 - 2287 = 7776,14$  €.

On divise donc cette somme par le nombre d'adhérents des sections à qui on veut attribuer de l'argent (foot, vélo, golf, pilotage, voile, œnologie, squash, ski) on arrive à un total de 187.

Donc la subvention par personne sera de  $7776,14 / 187 = 41,58$  € que l'on arrondit par commodité à 41 €.

CA280302.txt

COMPTE D'EMPLOI PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION ANNEE 2002  
ACTIVITE

COUT GLOBAL

SUBVENTION

DEPENSES REGLEES PAR L'ASSOCIATION

DEPENSES REGLEES PAR L'AGENT

NOMBRE DE PARTICIPANTS

GLOBAL ACCORDE

ACCORDE APACIB

ACCORDE CLAS

Foot

11323,95

1903

0

9420,95

30

1440

1440

Vélo

7636,78

1646,5

2287

2012,33

22

1061,38

1061,38

Golf

11601,37

2134,29

0

6418,1

26

1248

1248

Pilotage

15674

9574

0

6100

50

2400

2400

Voile

200

0

100

100

7

100

100

0

Ciné spectacles

17600

3000

1500

13100

600

4500

1500

3000

œnologie

2940

600

360

1980

25

600

600

Squash

1731,5

417,62

124,73

1189,15

19

542,35

124,73

417,62

ski

4620

400

0

3850

8

384

384

Billetterie

27200

2400

3600

21200

400

6000

3960

2040

Ouessant

4000

2000

1500

500

50

3500

1500

2000

Soirée annuelle

4500

1400

1600

1500

100

3000

1600

1400

Assurance

780

780

0

0

400

780

Noël

9200

8399

801

0

225

9200



TOTAL

119007,6

34654,41

11872,73

67370,53

UNASACEM

5109,93

SOLDE

119007,6

39764,34

11872,73

67370,53